

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérard-le-Puy, président de la communauté de Communes Varennes Forterre, président de la CDPPT de l'Allier, membre titulaire.
- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, membre titulaire.
- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- Pascal VERNISSE, conseiller général du canton de Dompierre sur Besbre, membre titulaire.
- André BIDAUD, conseiller général du canton de Chantelle, membre titulaire

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Henri MALAUDAUD, conseiller régional, membre titulaire.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Gilles MAZOYER, délégué départemental du Groupe La Poste.
- Magali DETRILLE, déléguée départementale du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.

⇒ **Les représentants des communes**

- Joël LEFEBRE, conseiller municipal de Domérat, membre titulaire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 17 octobre 2014

GOUVERNANCE :

- **Présentation du rapport de maillage et validation de la norme d'accessibilité**
- **Informations (réunion de l'Observatoire du 22 janvier 2015- périmètre ZUS -rémunération des partenariats)**
- **Conclusions du rapport d'information sur les conditions de maintien du service public et sur la contribution de La Poste.**
- **Proposition de La Poste pour la mutualisation de l'accès aux services.**

PRESENCE POSTALE ET IMMOBILIERE :

- **Fonds de Péréquation 2014-2016 : bilan 2014 et programmation 2015**
- **Informations Réseau (concertations-facteur guichetier-organisation estivale)**

ACTUALITES DIVERSES :

- **Informations métiers (nouvelle gamme courrier -colis)**
- **Questions diverses**

1. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 17 octobre 2014

Le compte rendu est adopté et signé par le président et le secrétaire.

Xavier CADORET présente l'ordre du jour.

2. GOUVERNANCE :

1. Rapport 2014 relatif à l'accessibilité du réseau postal

- Présentation et examen
- Validation de la norme d'accessibilité

Le taux d'accessibilité de l'Allier est de 94% de la population pour une obligation à 90%.

La population est de 342 911 habitants pour 320 communes.

L'Allier compte 182 points de contact (dont 152 éligibles au Fonds de Péréquation) : 88 bureaux de Poste, 72 Agences Postales Communales et 22 Relais Poste Commerçant.

M. Galland explique les nouveaux zonages de quartiers prioritaires dans les 3 agglomérations.

Xavier Cadoret soumet le rapport de maillage au vote qui est adopté à l'unanimité.

2. Rémunération des partenariats

- | | |
|--|--------|
| • APC en zone prioritaire (ZRR et ZUS) | 1 127€ |
| • API toutes zones | 1 127€ |
| • APC hors zone prioritaire | 1 000€ |
| • RPC en zone prioritaire (ZRR et ZUS) | 374€ |
| • RPC hors zone prioritaire | 316€ |

3. Conclusions du rapport d'information sur les conditions de maintien du service public et sur la contribution de La Poste.

- Synthèse des propositions rapport Jean Launay

Proposition n° 1 : Fort d'une expérience de près de 7 500 partenariats réussis avec les communes, votre rapporteur souhaite conforter ce modèle solide de concertation liée à la présence territoriale. Les CDPPT ont fait leurs preuves. Il sera envisageable d'élargir leur champ de compétences à d'autres domaines de la vie administrative sur les territoires. Logiquement, la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Électroniques pourrait alors elle-même évoluer et ses missions être élargies.

Proposition n° 2 : Capitaliser sur le savoir-faire de La Poste dans ses relations territoriales pour adosser des maisons de services publics aux bureaux de poste en en proposant immédiatement une dizaine par département, en contribution directe à la modernisation de l'action publique portée par le Secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification.

Proposition n° 3 : Il appartient à l'Observatoire National de la Présence Postale de se saisir dès que possible de cette nouvelle opportunité. Les Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale sont alors légitimes par leur composition. Elles sont qualifiées pour faire les propositions les plus justes. Elles sont, de plus, confortées par leur expertise territoriale.

Proposition n° 4 : Confier à La Poste des missions régaliennes de premier niveau touchant à l'identité, à la remise de document officiel, au processus électoral, en contribution aux services de santé, de secours et de sécurité.

Proposition n° 5 : Faire de La Poste le référent des Français vivant à l'étranger pour leurs formalités administratives et bancaires, en contrepartie d'un rayonnement culturel et touristique de leur commune d'origine.

Proposition n° 6 : Développer le maillage des réseaux publics et privés dans les maisons de services publics en projetant les facteurs connectés en tout point du territoire.

Proposition n° 7 : Promouvoir le coffre-fort numérique développé par le Groupe La Poste dans toutes les administrations centrales et collectivités locales afin de capitaliser sur l'expérience, la maîtrise et la confiance gagnée par la culture du secret des correspondances.

Proposition n° 8 : Accroître la contribution de La Poste dans la transition énergétique engagée par le Gouvernement, en utilisant les réseaux physiques et humains pour sensibiliser, ou directement les facteurs pour établir des pré-diagnostic énergétique. Des filières entières pourraient trouver un intérêt au maillage territorial de La Poste pour favoriser le déploiement de leurs solutions innovantes. Votre rapporteur pense en particulier à la filière Bois.

Calendrier au 30 janvier 2015

décembre 2014	<p>Annonce par le Premier Ministre, Manuel VALLS, dans le cadre des Assises de la ruralité, de la création de 1 000 maisons de service au public d'ici 2017</p>
14 janvier 2015	<p>Présentation du rapport Launay sur les conditions du maintien des services publics dans les territoires devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale</p>
20 janvier 2015	<p><u>Conférence de presse à l'Assemblée Nationale, en présence de Thierry Mandon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport et de ses conclusions
22 janvier 2015	<p><u>Observatoire de la présence territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation par La Poste de sa proposition d'accueil de MSP dans les bureaux de poste ruraux
12 février 2015	<p><u>Présentation offre La Poste devant le bureau de l'AMF</u></p>
18 février 2015	<p><u>Comité technique Opérateurs Nationaux « + de services au public »</u></p>
27 février 2015	<p><u>CIET :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Validation de la démarche et du modèle économique
Du 2 février au 5 mars	<p><u>CDPPT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation détaillée du projet de mutualisation dans les bureaux de poste, réflexion sur les sites éligibles et proposition d'une première liste
11 mars 2015	<p><u>Observatoire National de la Présence Postale</u></p>

- C
a
l
e
n
d
r
i
e
r

 LE GROUPE LA POSTE

15

- Mutualisation de l'accès aux services dans 1000 bureaux de poste en zone rurale et en montagne
La Poste propose d'ouvrir une partie de son réseau à d'autres opérateurs, avec une offre de services pouvant se décliner sur 3 niveaux : une offre de base : information, une offre « mise en relation » et une offre « transactions ».

4. -MAISONS DE SERVICE PUBLIC PROPOSITIONS DE LA POSTE REGION AUVERGNE

Le Groupe La Poste est prêt à proposer à l'Etat l'accueil d'autres services publics, dans le cadre du dispositif gouvernemental « maisons de service public » tel qu'il résulte notamment de la circulaire Duflot de février 2014.

Il ne constitue ni un engagement irrévocable de l'entreprise, ni une contrainte pour les services de l'Etat.

Il est donc destiné à faciliter la tâche des services de l'Etat, qui gardent la maîtrise du choix des sites qui seront labellisés « MSP ».

L'utilisation de bureaux de poste existants pour accueillir des maisons de service public se traduira par des compensations financières versées à l'entreprise, sur la base d'une clef de répartition qui doit être au préalable validée par le CIADT, et qui associe l'Etat, les collectivités et les opérateurs publics.

Le choix des sites a été opéré en retenant les critères (cumulatifs) suivants :

- Bureaux ouverts au moins 24 heures par semaine
- Bureaux ayant une activité supérieure à 35 visites par jour (une MSP doit accueillir au moins 1000 visiteurs par an)
- Bureaux dont La Poste n'est pas propriétaire (si l'engagement financier des collectivités se traduit par une réduction du loyer, cela ne peut se concevoir que dans les sites dont les communes sont propriétaires)
- Bureaux qui n'hébergent pas de conseiller bancaire à plein temps (pour ne pas prêter le flanc à la critique qui consisterait à faire financer par de l'argent public une prestation à caractère concurrentiel)
- Bureaux situés dans des communes n'ayant pas déjà une maison, ou un relais, de service public (néanmoins cette liste est présentée en annexe au présent document, au cas où l'Etat souhaiterait accompagner un transfert de MSP existantes vers des bureaux de poste)

L'application de ces différents critères aboutit à la définition de la liste suivante

Département	Commune
ALLIER	BELLENAVES
	BUXIERES LES MINES
	CHANTELLE
	DOYET
	JALIGNY SUR BESBRE
	LURCY LEVIS
	NEUILLY LE REAL
	NOYANT D'ALLIER
	SAINT GERAND LE PUY
	SOUVIGNY
	VALLON EN SULLY
	VILLEFRANCHE D'ALLIER

ALLIER

POUR INFORMATION, communes dans lesquelles existe déjà une MSP ou un RSP, ce qui ne permet pas à La Poste de proposer son bureau pour y accueillir une MSP – sauf si l’Etat décidait de faire migrer le RSP vers le bureau de poste

Département	Commune
ALLIER	DONJON (LE)
	EBREUIL
	HURIEL
	MARCILLAT EN COMBRAILLE
	LE MAYET DE MONTAGNE
	MONTMARSAULT

- Echanges entre l’ensemble des membres de la CDPPT :

Rappel du cahier des charges pour la création des Maisons/Relais de services : 24H d’ouverture, 1 opérateur « champ emploi », 1 opérateur « champ social », 1 lieu de confidentialité, 1 agent d’accompagnement « de qualité » (formation, relation avec les opérateurs,....)

Les utilisateurs viennent chercher l’accompagnement dans leurs démarches pour régler leurs problèmes. Sans accompagnement ou avec un accompagnement de qualité insuffisante, la création de MSP/RSP est un échec.

Aucune MSP/RSP n’est communale, uniquement au minimum installation au niveau intercommunalité.

Le schéma Départemental de services est en cours de diagnostic et sera bouclé pour mars. Dans le cadre de la mise en cohérence avec le diagnostic, il y aura des préconisations de création de MSP/RSP.

La CGET prévoit d’ajouter dans le cahier des charges des MSP, la notion de 20 minutes de distance entre 2 MSP.

La proposition de La Poste est une très bonne initiative.

Le plus compliqué est d’amener les autres opérateurs à collaborer avec la structure d’accompagnement dans la durée.

Actuellement aucun opérateur ne participe financièrement.

Le loyer est plus proche de 7K€ que de 16K€ annoncés.

Les RSP ne fonctionnent que si l’agent d’accueil est compétent et en capacité de mettre les personnes demandeuses avec les services compétents.

Il faut un dialogue au niveau intercommunal à minima, pas uniquement au niveau bilatéral avec les communes.

Par rapport au niveau de service : c’est le niveau « mise en relation » qui répond le mieux aux attentes des populations qui ont besoin des MSP.

L’avis de la commission : pas d’avis contraire, pas d’abstention.

3. PRESENCE POSTALE ET IMMOBILIERE :

Le bilan final 2014 sera présenté lors de la CDPPT de juin.

- **PART A :** Indemnités et rémunérations des partenaires : réalisé 797 661, 80€
Pour la majorité des partenaires, la dépense est arrêtée à fin octobre.
- **PART B :** Amélioration de l'accès aux services postaux : réalisé 596 849€ pour 587 648€ de dotation, dont 88 260€ pour le numérique.
- **PART C :** Fonctionnement et évolution des bureaux de poste en zone rurale :
Un réalisé à 52 323 € pour les travaux réalisés à la création de nouveaux partenariats.
Il manque sur cette part l'ensemble des indemnités versées à Cressanges, Chamblet et Saint-Désiré pour 2014.

Les critères d'éligibilité déterminent 151 points de contact éligibles pour l'Allier et un Fond postal de péréquation de 2 575 000€ pour 2015.

- **PART A :** 997 404€
- **PART B :** 638 509€ dont 191 553€ pour le numérique et 154 503€ pour les ZUS.
- **PART C :** 938 702€.

Reports de 2014:

B3.1.1 Renouvellement matériel informatique partenariat 27 x 1 500€ = 40 500€
 ARPHEUILLES SAINT PRIEST - BILLY - CHAPPES - CHARROUX - CHATEL MONTAGNE - DEUX CHAISES - ESPINASSE
 VOZELLE - ETROUSSAT - FLEURIEL - GOUISE - LA CHABANNE - LALIZOLLE - LAPRUGNE - LE BRETHON - LE PIN - LE
 VILHAIN - LOUROUX BOURBONNAIS - PIERREFITTE SUR LOIRE - SAINT POURCAIN SUR BESBRE - SAINT SAUVIER -
 SALIGNY SUR ROUDON - TARGET - THENEUILLE - VALIGNY - VIEURE - VIPLAIX - VOUSSAC

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC 2 x 1 800€ = 3 600€
 SAINT DESIRE - GIPCY

B3.3.2 ESCI - Installation automate 1 x 31 000€ = 31 000€
 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

B3.3.3 Coût annuel de gestion opérationnelle ESCI 1 x 2 005,48€ = 2 005,48€
 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Programmé 2015:

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC 20 x 1 800€ = 36 000€
 CHATEL DE NEUVRE - CHARROUX - MOULINS LA MADELEINE - AVERMES - ESCUROLLES - COGNAT LYONNE - SALIGNY
 SUR ROUDON - SAINT GERMAIN DE SALLES - ECHASSIERES - BILLY - URCAV - SAINT LEON - SAINT VICTOR -
 ETROUSSAT - TREIGNAT - TEILLET ARGENTY - ISSERPENT - VIPLAIX - VALIGNY - JENZAT

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC 8 x 1 800€ = 14 400€
 Au fil de la création : AUDES - BESSON - COULEUVRE - CRECHY - HERISSON - POUZY MESANGY - SAINT BONNET DE
 TRONCAIS - VILLENEUVE SUR ALLIER.

ALLIER

B3.3.1 Travaux ESCI	2 x 93 000€ = 186 000€
B3.3.2 ESCI - Installation automate	2 x 31 000€ = 62 000€
B3.3.3 Coût annuel de gestion opérationnelle ESCI CUSSET - MONTLUCON REPUBLIQUE	2 x 12 000€ = 24 000€
B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API GIPCY	1 x 12500€ = 12500€ HT
B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API TEILLET ARGENTY	1 x 11298,31€ = 11298,31€ HT
B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API MONETAY SUR LOIRE	1 x 409€ = 409€

Pour info, PART C demandes de soutiens financiers de VILLENEUVE/ALLIER et CRECHY.

• **Bilan des concertations, évolution des points de contacts**

Daniel BOUCULAT fait le point sur les communes en concertation :

Les APC d'AUDES et de COULEUVRE ouvriront en mars.

L'APC de SAINT BONNET DE TRONCAIS ouvrira début avril.

Les élus de Villeneuve/Allier, Pouzy-Mesangy, Besson, Créchy, Hérisson ont délibéré pour la mise en place d'une Agence Postale Communale.

Les élus de Diou, Montvicq, Gannay/Loire, Molinet et Lusigny ont délibéré contre la mise en place d'un partenariat.

Les élus de St Rémy en Rollat refusent tout partenariat et refusent de délibérer.

Les Maires d'Arfeuilles, Durdard-Larequille, Franchesse, Garnat/Engièvre, St Didier La Foret, Thiel/Acolin, Treban, Ygrande, Abrest, Estivareilles, La Chapelaude, Le Veudre, Tronget, St Hilaire, Yzeure Bataillots ont été rencontrés.

Les Maires de Bessay/allier, Avermes, Beaulon, Bezenet, Chevagnes, Doyet, Ferrières sur Sichon, Le Vernet, St Menoux n'ont pas été rencontrés en 2014.

PROJET FACTEUR GUICHETIER :

Les élus de Brout-Vernet, Noyant d'Allier et Le Montet ont été rencontrés pour la création d'un emploi de facteur-guichetier.

Les élus de Brout-Vernet et Noyant d'Allier ont refusé cette évolution.

ADAPTATION des ORGANISATIONS :

Les TERRAINS de SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE et SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES sont en cours d'adaptation de leurs organisations.

MONTLUCON et LAPALISSE vont adapter leurs organisations.

MESURES ESTIVALES :

Des mesures estivales seront mises en place cet été.

3. L'actualité des métiers :

- **Courrier : FACTEURS SERVICES +**

Les offres COHESIO, FACILEO, PORTEO et RELEVEO ont été présentés.

L'évolution de l'offre COURRIER / COLIS est présentée, il y a simplification des offres et tarification.

Prochaine CDPPT, vendredi 26 juin 2015.

Le président,
Xavier CADORET

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUCULAT